

Accidents du travail et maladies professionnelles

Les 12 chiffres clés en Hauts-de-France

Année 2016

Letizia Chiarore, Carsat Nord-Picardie
Nathalie Delattre, Direccte Hauts-de-France



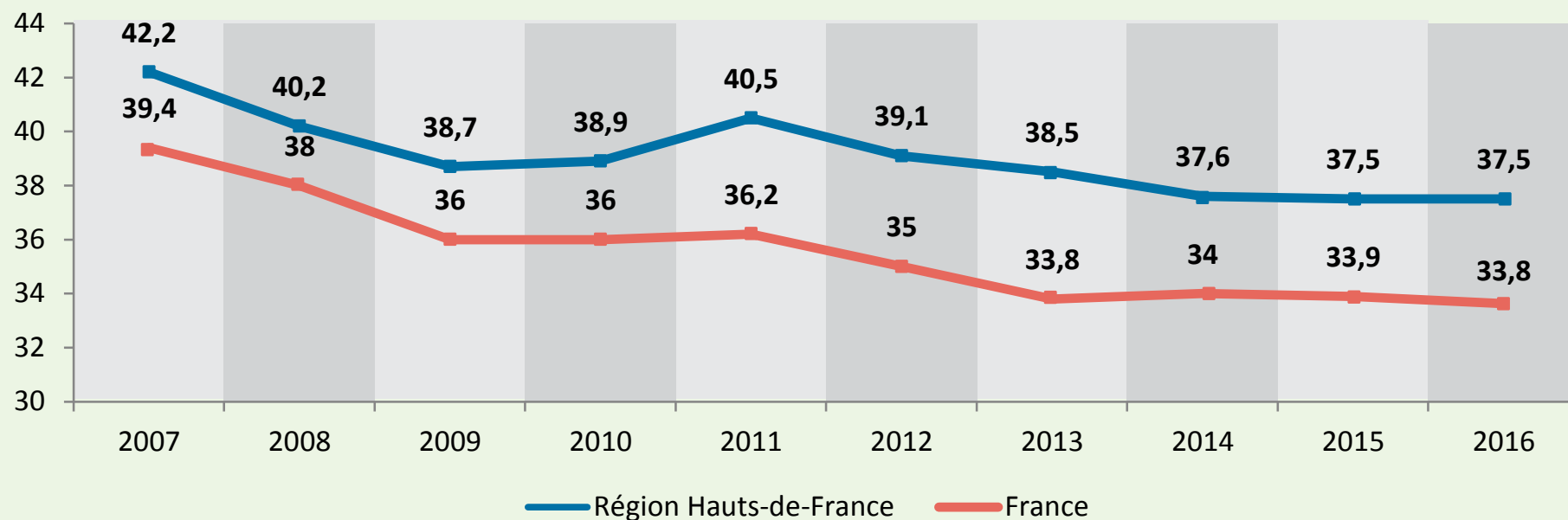
Direccte Hauts-de-France

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Picardie

Chiffre#01 58 061 accidents du travail avec 1ère indemnisation

...une stabilité du risque d'accidents du travail

Evolution de l'indice de fréquence des accidents du travail
Nombre d'accidents du travail avec première indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie

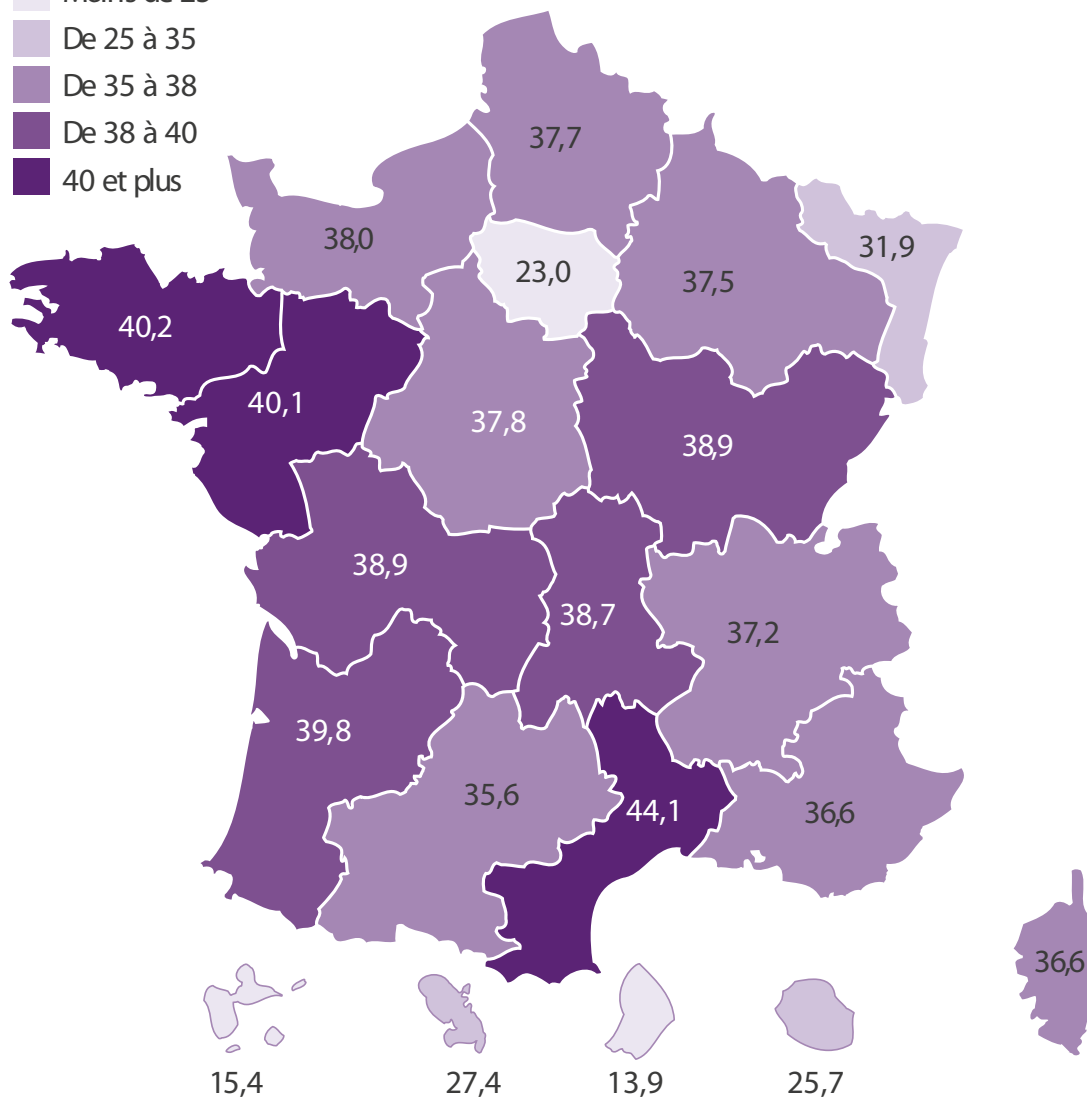
Les données sont stables par rapport à l'année 2015
qui avait comptabilisé 57 905 accidents du travail

Chiffre#02 11ème position régionale pour les Hauts-de-France

Indice de fréquence des accidents du travail 2016 par Carsat/CGSS

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés en 2016 (IF)

- Moins de 25
- De 25 à 35
- De 35 à 38
- De 38 à 40
- 40 et plus



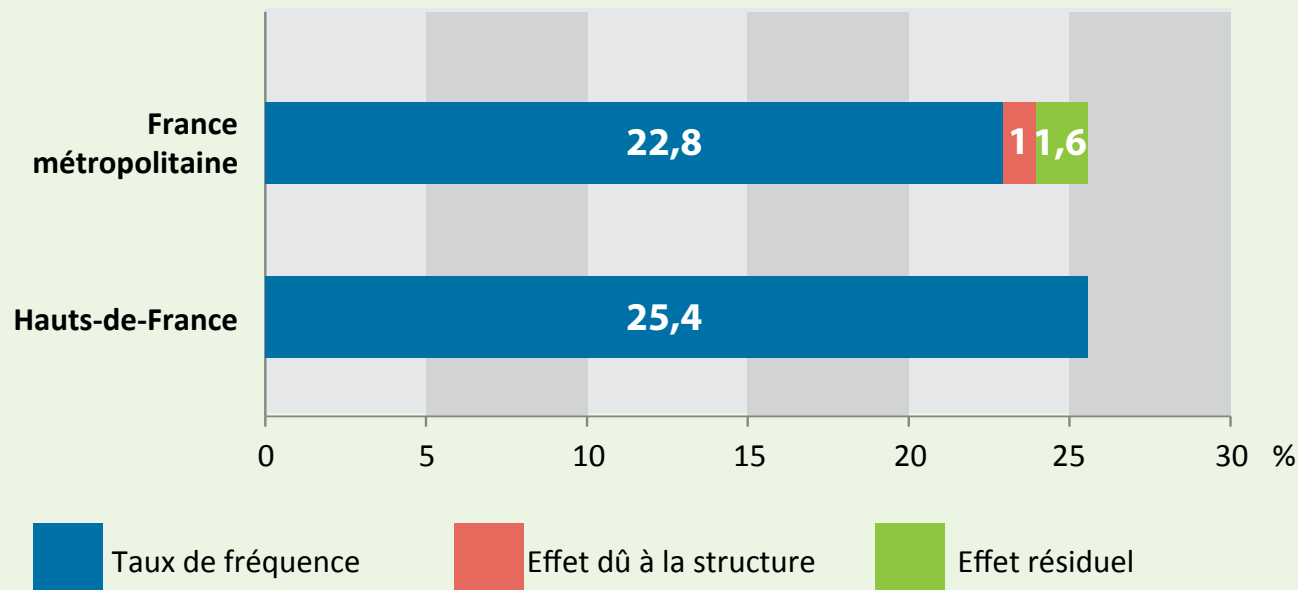
...des accidents plus fréquents en Hauts-de-France

La région des Hauts-de-France se situe en 11ème position sur 20 régions* en France en 2016.

Sur 4 ans, la position régionale s'améliore chaque année (18e en 2013, 13e en 2014, 12e en 2015)

Quel rôle joue la structure d'activités sur la sinistralité régionale ?

Analyse structurelle-résiduelle des taux de fréquence

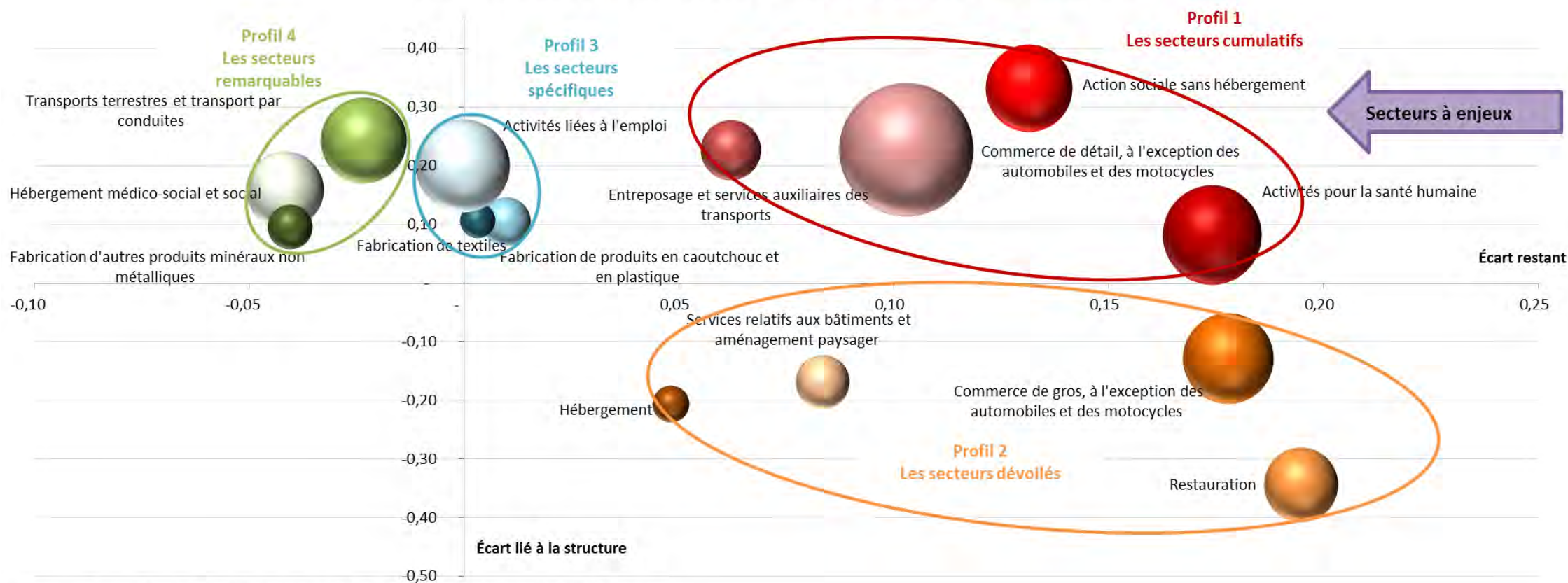


Une partie de l'écart de taux de fréquence entre la région et la France est expliquée par la structure d'activité, c'est-à-dire par le fait que les emplois sont répartis différemment entre les secteurs d'activité, avec certains secteurs plus présents qu'en France.

L'écart restant peut être expliqué par la répartition de l'emploi salarié par âge, sexe, métiers, qualification... Ces variables sont elles-mêmes corrélées aux secteurs d'activité.

Chiffre#04 4 secteurs à enjeux particuliers

Profils des principaux secteurs impactant la fréquence régionale des accidents du travail



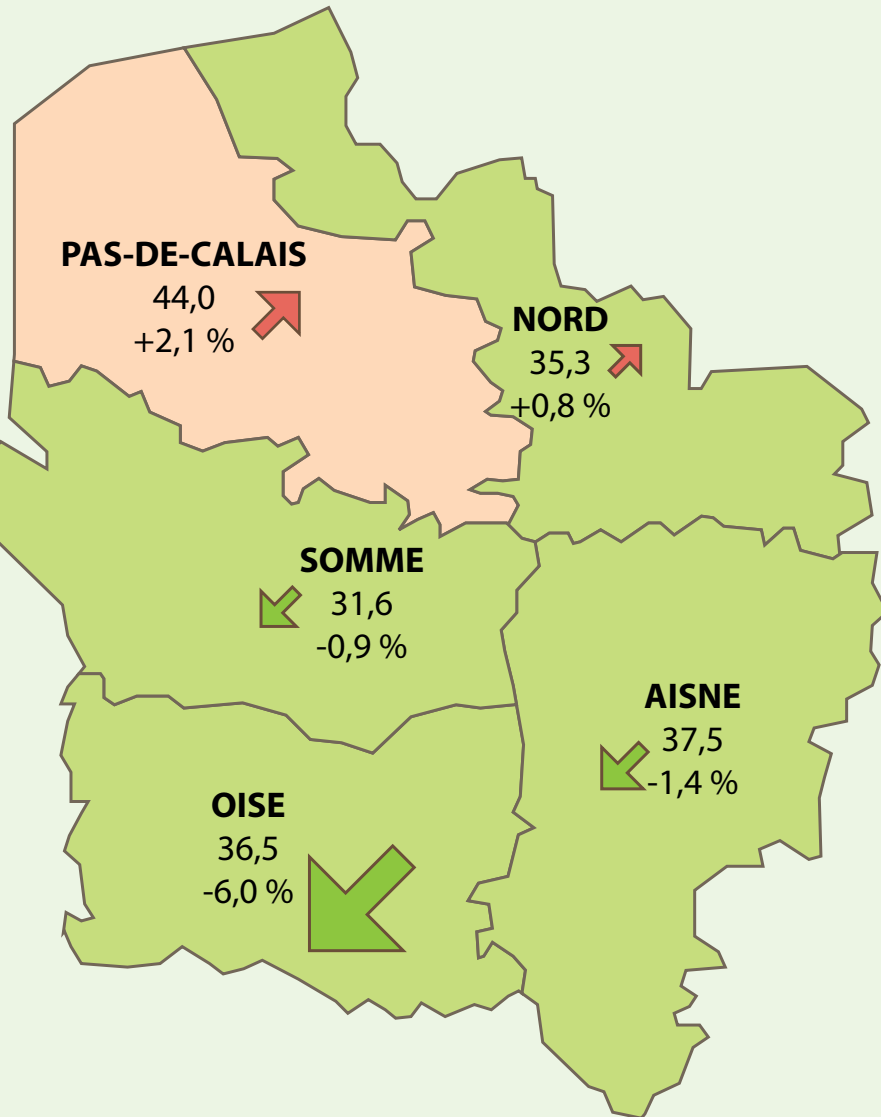
Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015 Traitement : Direccte Hauts-de-France

4 secteurs d'activité sont à enjeux car ils sont sur-représentés en région et présente une fréquence d'accidents du travail élevée. Il s'agit de la santé (notamment les activités hospitalières), de l'action sociale (surtout l'aide à domicile), du commerce de détail (en particulier les hypermarchés et le commerce de détail d'habillement), de l'entreposage et les services auxiliaires de transport.

4 autres secteurs d'activité méritent une attention particulière car ils présentent également une fréquence élevée d'accidents, même s'ils sont moins présents qu'en France. Il s'agit de la restauration (traditionnelle notamment), de l'hébergement (hôtellerie), des services relatifs aux bâtiments (nettoyage), du commerce de gros (de produits pharmaceutiques et de fournitures et équipements industriels, de bois et matériaux de construction, de boissons en particulier).

A noter que certains secteurs présentent une situation plus favorable en région qu'en France bien qu'en absolu leur fréquence d'accidents du travail s'avère élevée (intérim ou transports terrestres par exemples).

Indice de fréquence des accidents du travail



Indice de fréquence 2016

Région Hauts-de-France : 37,5

Supérieur à la moyenne régionale

Inférieur à la moyenne régionale

Evolution 2015-2016 de l'indice de fréquence

Région Hauts-de-France : -0,1 %

+5 %

+2,5 %

+0,5 %

-0,5 %

-2,5 %

-5 %

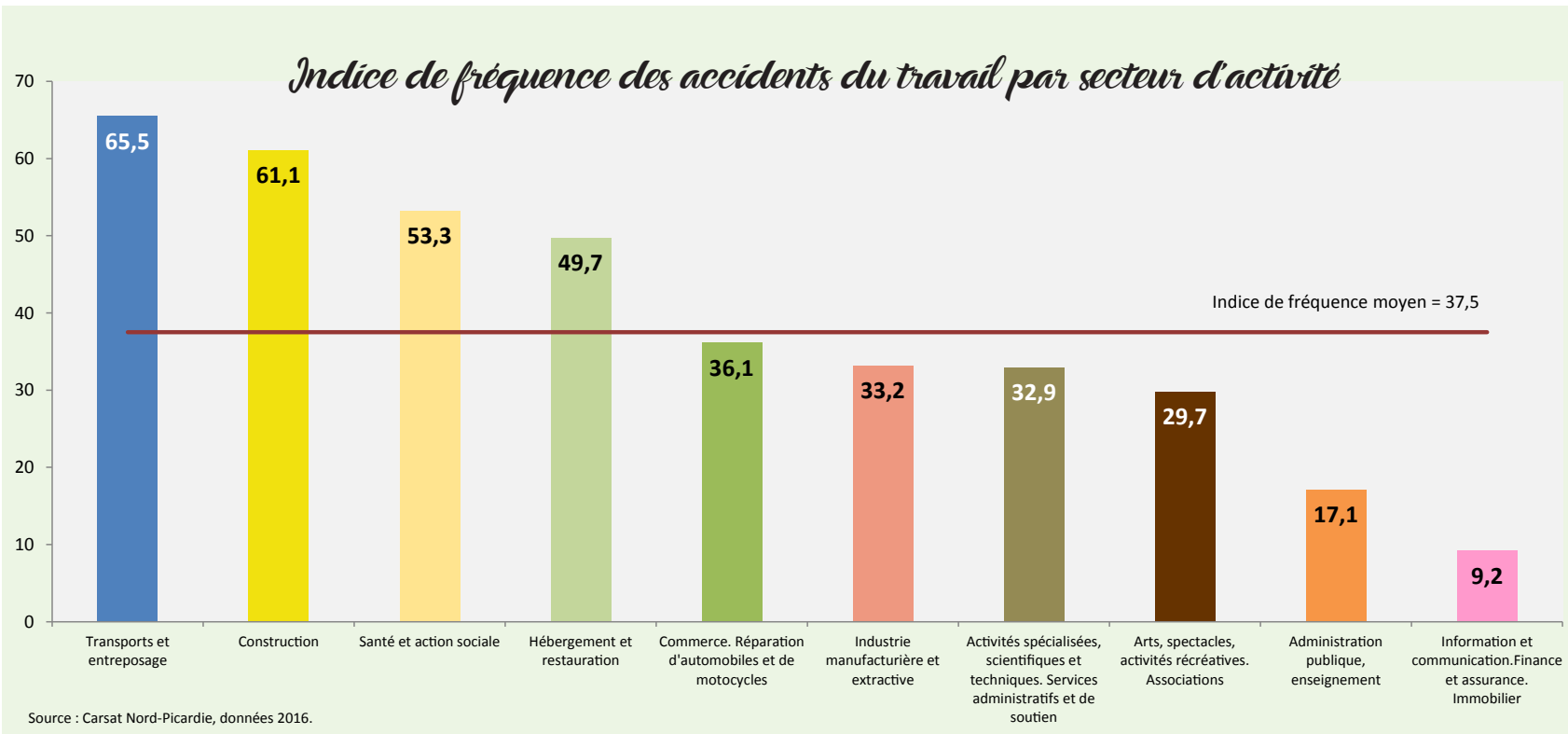
Indice de Fréquence le plus élevé :

le Pas-de-Calais. C'est aussi le département où la fréquence des accidents du travail évolue peu sur les six dernières années (fluctuations à la hausse et à la baisse), contrairement aux autres départements où une nette amélioration est observée (notamment pour la Somme, l'Oise et l'Aisne).

Concernant les autres départements :

ils sont en-dessous de la moyenne régionale. Seule la Somme est en-dessous de la moyenne nationale

Les accidents sont les plus fréquents dans les transports et l'entreposage



Les accidents du travail sont les plus fréquents dans les transports et l'entreposage, puis la construction, la santé/action sociale et l'hébergement/restauration.

On constate une tendance à la baisse dans la construction et des fluctuations successives dans les transports/entreposage.

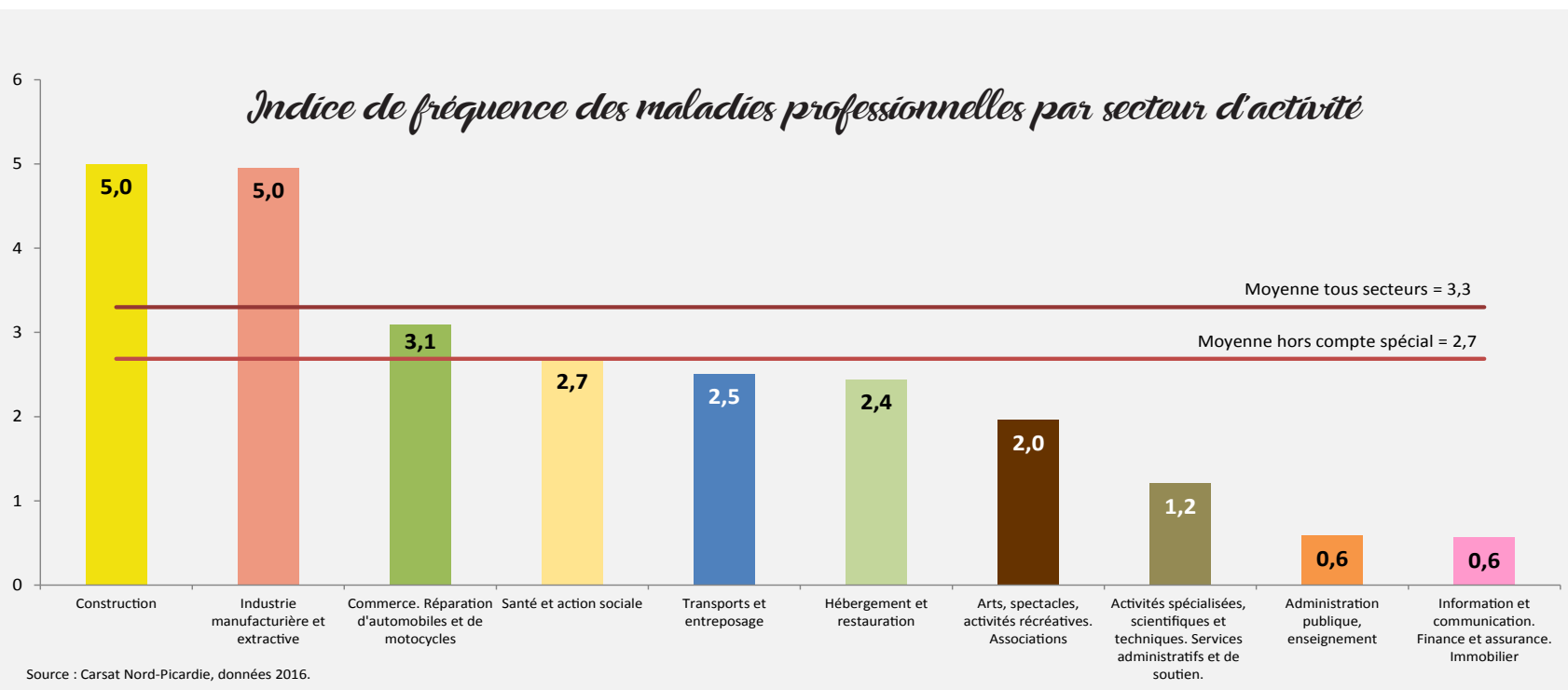
En revanche on observe une hausse continue dans la santé/action sociale.

Le volume de maladies professionnelles indemnisées diminue en 2016 (5 796 en 2014, 5 422 en 2015).

Une fois rapportées à l'effectif de salariés, les maladies professionnelles sont toujours plus fréquentes en région Hauts-de-France qu'en France...

...bien qu'une baisse rapproche la situation régionale de celle observée au national (respectivement 3,3 et 2,6 maladies pour 1 000 salariés).

Des maladies professionnelles plus fréquentes dans l'industrie et la construction



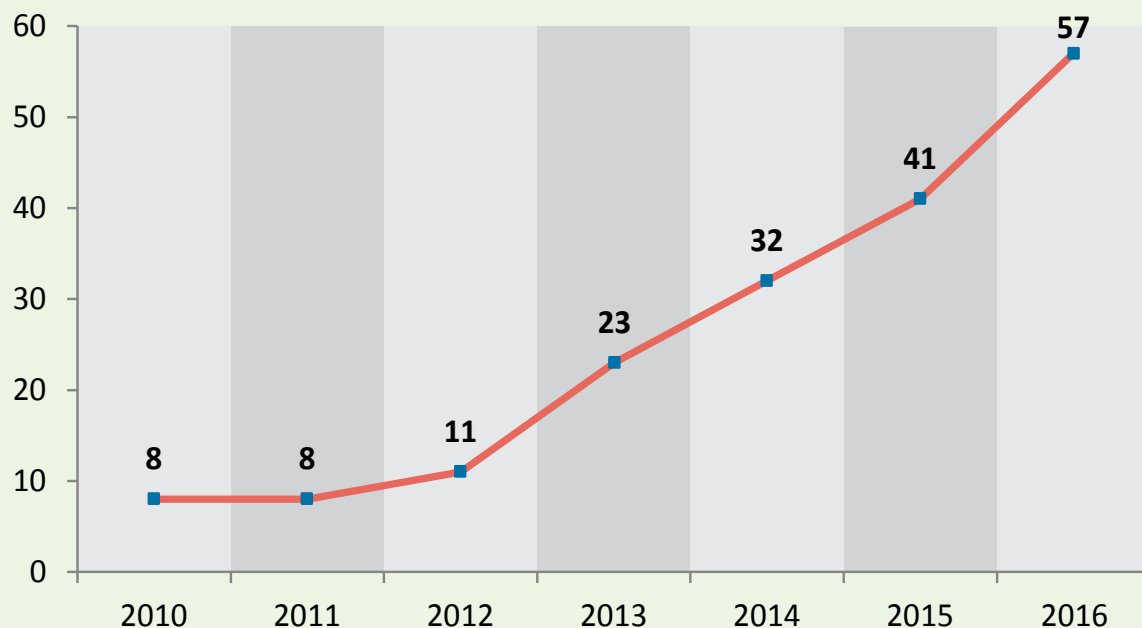
Tous les secteurs d'activité sont touchés mais les maladies professionnelles sont les plus nombreuses dans certains secteurs : la grande distribution, la filière véhicules, l'action sociale, notamment les services d'aide et de soin à domicile, le bâtiment et les travaux publics.

Toutefois, la fréquence des maladies professionnelles est la plus élevée dans l'industrie alimentaire, en particulier la filière viande, volaille, poisson (environ 30 cas pour 1 000 salariés dans le poisson et 15 dans la viande).

Cette fréquence est également élevée dans l'aide à domicile et dans la grande distribution (respectivement 9 et 7 maladies pour 1 000 salariés).

Une hausse continue de la reconnaissance du risque psychosocial

Troubles psycho-sociaux reconnus par le CRRMP*



*Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles

Source : Carsat Nord-Picardie

Les pathologies de Maladies Professionnelles : 81% de TMS, 11% d'amiante, 3% de surdités.

84 cas sont des maladies hors tableau, reconnues par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles. Les troubles psychosociaux y représentent 2 cas sur 3, avec des pathologies de type dépressions, états dépressifs, anxiété. Cela équivaut à 1,1 % des maladies indemnisées en 2016.

Les cas de maladies reconnues ne sont qu'une partie du risque psychosocial, car :

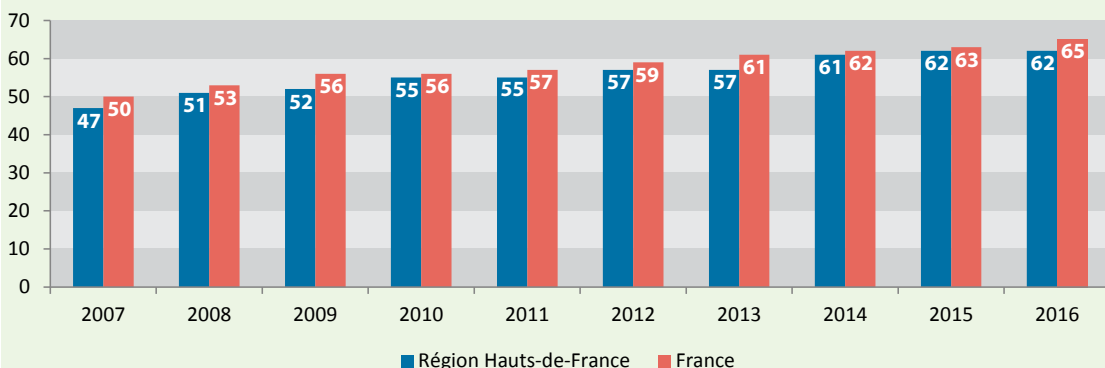
- tous les cas ne sont pas déclarés.
- les agressions au travail s'ajoutent au risque psychosocial.
- des cas de souffrance au travail donne suite à un arrêt maladie ou à une inaptitude.

Conséquences des sinistres

Une durée moyenne d'arrêt qui se stabilise en 2016

Durée moyenne d'arrêt

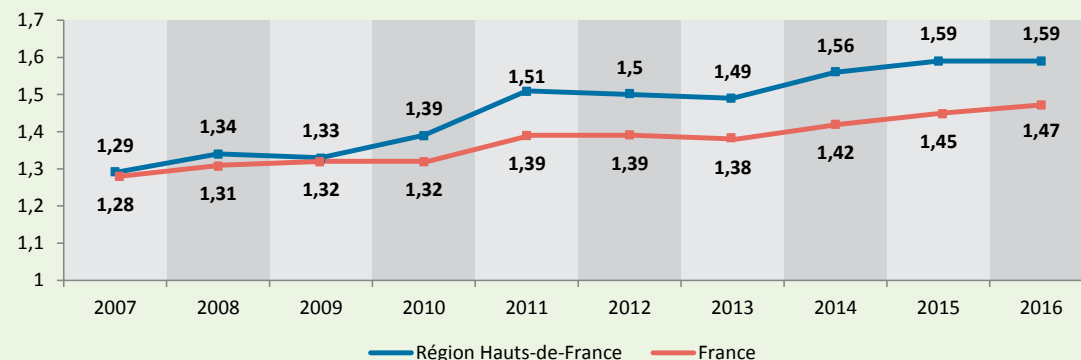
Nombre de jours d'arrêt pour un accident du travail



Source : Carsat Nord-Picardie

Taux de gravité

Somme des jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie

La tendance observée en région pour la durée moyenne d'arrêt est différente de celle constatée en France où elle continue d'augmenter.

Le taux de gravité est également stable en 2016, du fait de la stabilisation de la fréquence des accidents du travail et de celle de leur durée d'arrêt.

Chiffre#11

**2 887 accidents du travail graves
ayant donné lieu à une incapacité permanente**

> **Un volume d'accidents graves en baisse.**

De 2008 à 2016, on observe une baisse annuelle de 150 accidents du travail graves en moyenne, soit 1 200 accidents de moins entre 2008 et 2016.

> **Des accidents graves plus fréquents :**

Concernant les cas mortels, ceux-ci se situent autour de 40 cas chaque année (30 en 2016).

- dans les établissements de moins de 150 salariés.

S'agissant des accidents du travail entraînant une incapacité permanente partielle, ils sont fréquents dans les établissements de moins de 150 salariés (> 2 AT IPP pour 1 000 salariés), notamment dans ceux de 20 à 49 salariés.

- pour les salariés de 50 ans et plus.

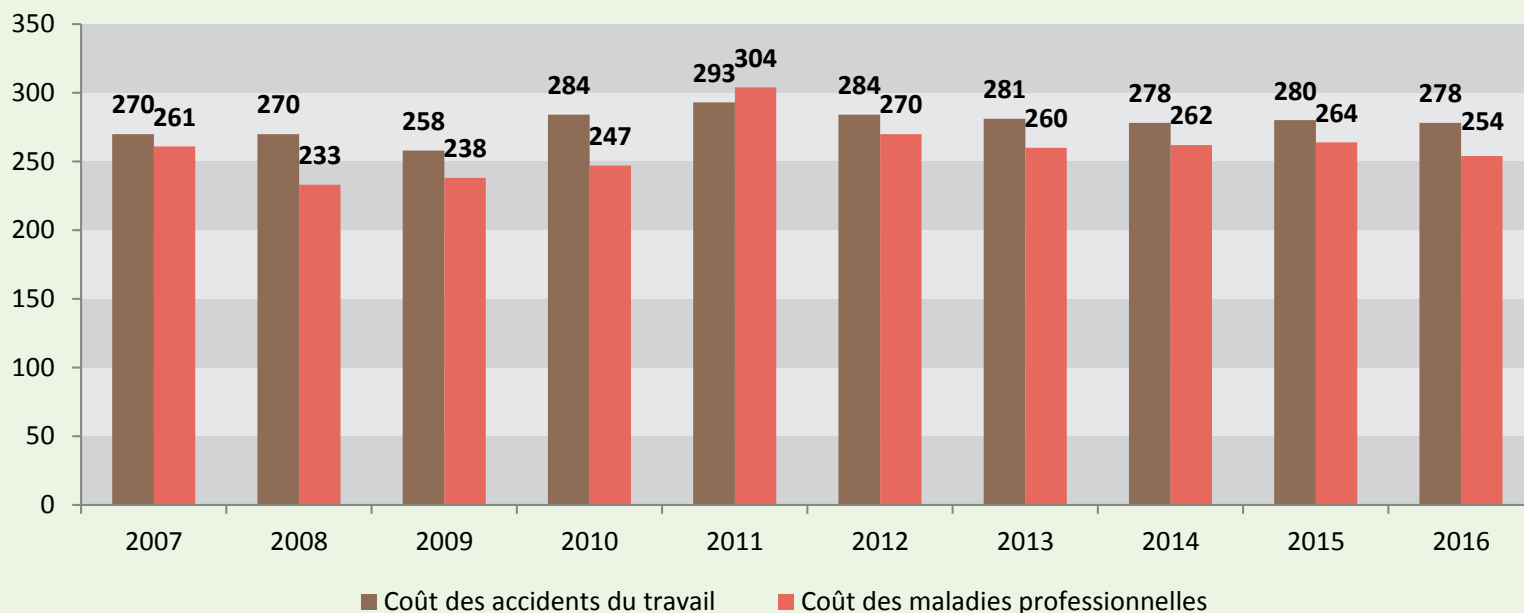
Les salariés de 50 ans et plus : 32 % des accidents graves les concernent (17 % de l'ensemble des accidents du travail) alors qu'ils représentent environ 20 % des salariés.

Chiffre#12

532 millions d'euros de frais pour le risque professionnel

Evolution des frais réels engendrés par les sinistres

En millions d'euros



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2016

Coût = frais réels : frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital et incapacités permanentes, rentes versées aux ayants droit en cas de décès de la victime.

Le coût est sur une tendance à la baisse, avec 532 millions d'euros en 2016 : la très faible baisse du coût des accidents est liée à la diminution du volume d'accidents graves; la baisse du coût des maladies professionnelles est liée au ralentissement de l'indemnisation.

Les maladies professionnelles sont 10 fois moins nombreuses que les accidents du travail mais 10 fois plus coûteuses, engendrant un coût global proche.

Une fois rapporté à l'effectif salarié, les frais sont les plus élevés :

- dans la construction et les transports entreposage car les accidents du travail y sont très fréquents.
- dans l'industrie car les maladies professionnelles y sont très fréquentes, notamment les pathologies coûteuses (amiante, surdités).